

QUI EST CONCERNÉ ?

➤ Cap emploi intervient GRATUITEMENT dès lors que l'état de santé du salarié / de l'agent l'empêche d'accomplir certaines tâches ou activités sur son poste de travail.

Nous étudions et mettons en place avec tous les acteurs concernés les aménagements techniques, organisationnels ou humains nécessaires.



Notre intervention s'adresse donc à :

Toute personne déjà Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE*)

ou

ayant déposé une première demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la MDPH

** Titulaire de la RQTH, d'une Pension d'Invalidité, de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), d'une rente Accident du travail (AT) ou Maladie professionnelle (MP) entraînant une IPP au moins égale à 10%, ou encore titulaire de la carte « mobilité inclusion » avec mention « invalidité »*

Et à tout employeur privé ou public, aux travailleurs indépendants, et aux exploitants agricoles.



Chaque année dans le Puy-de-Dôme plus de 800 personnes font l'objet d'un licenciement pour inaptitude, des travailleurs indépendants peuvent être contraints de cesser leur activité.



Au cours de sa vie professionnelle une personne peut rencontrer des difficultés à exercer son activité professionnelle du fait d'une maladie, d'un accident, la survenance ou l'aggravation d'un handicap.



L'intervention de Cap Emploi vise à identifier et mettre en œuvre des solutions de maintien dans l'emploi techniques, organisationnelles et/ou humaines.



L'intervention de Cap Emploi vise le maintien en emploi sur le poste d'origine mais peut également être sollicitée dans des contextes de reclassement (tutorat, formation, amélioration de l'adéquation poste handicap...).

CAP EMPLOI 63

Handicap, recrutement & maintien

HANDICAP ET SANTE AU TRAVAIL

Pour
les employeurs privés et publics
les salariés et agents
les travailleurs indépendants
les exploitants agricoles



Contactez nous
dès maintenant...

Cap emploi Puy-de-Dôme

19, boulevard Berthelot
Centre Beaulieu
63 400 Chamalières
04 73 16 18 18
www.capemploi-63.com
capemploi@capemploi63.fr



capemploi63

Acteur du service public de l'emploi piloté par:



NOS MISSIONS

Nos conseillers sont à votre disposition pour :

- ▶ Recueillir vos besoins de départ, et analyser la situation avec tous les intervenants
- ▶ Rechercher et mettre en œuvre les solutions de maintien en concertation avec le bénéficiaire, l'employeur et les services de santé au travail
- ▶ Etudier le poste de travail et proposer les aménagements techniques, humains, organisationnels appropriés
- ▶ Mobiliser les aides financières de droit commun et spécifiques au handicap
- ▶ Mobiliser des expertises spécifiques (handicap visuel, psychique, auditif, mental, troubles cognitifs...)
- ▶ Sensibiliser vos managers et les équipes



Demandez l'avis de votre médecin du travail

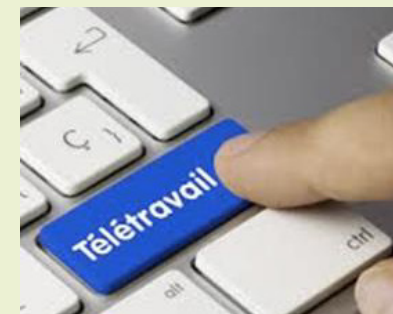


Contactez nous (04 73 16 18 18 ou capemploi@capemploi63.fr)



Nous vous rappelons pour organiser notre intervention

La compensation du handicap et l'aménagement du poste de travail peut prendre plusieurs formes : technique, humaine ou organisationnelle



UN VASTE RESEAU DE PARTENAIRES ET DE SPECIALISTES

Nos interventions s'appuient sur un partenariat constant avec :

- ▶ Les Services de santé au travail,
- ▶ La Carsat,
- ▶ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- ▶ Des experts surdité et / ou basse vision
- ▶ Des ergonomes,
- ▶ Des assistantes sociales,
- ▶ Des psychologues,
- ▶ Des interprètes
- ▶ Des conseillers en évolution professionnelle...

